



**CONVOCATION**  
**à la séance ordinaire du Conseil général**  
**de lundi 3 septembre 2012, à 19h30, à l'Hôtel de Ville**  
**3<sup>ème</sup> SEANCE**  
**Supplément à l'ordre du jour**

**12-703**

**Résolution** (dont le traitement en priorité est demandé) **du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts**, intitulée « Oui au RER » (Déposée le 24 août 2012) :

« Lors de sa séance du 26 juin 2012, le Grand Conseil a adopté à une très large majorité, soit par 87 voix contre 16, le décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel. Le peuple neuchâtelois votera donc le 23 septembre 2012 sur cette modification de la Constitution neuchâteloise prévoyant à la fois la réalisation du RER et l'équilibre budgétaire cantonal durant 25 ans, durée prévue pour le remboursement de l'emprunt nécessaire.

Les zones les plus dynamiques sont les agglomérations dont le fonctionnement et les déplacements sont organisés autour d'un RER. Le canton de Neuchâtel a lui aussi besoin d'un RER pour favoriser son attractivité et son développement tant économique et démographique que social et culturel. La réalisation d'un RER renforcera la cohésion cantonale et dynamisera en particulier l'implantation d'entreprises, le développement de l'emploi et attirera de nouveaux contribuables. Par la réduction des temps de transports et par l'augmentation des cadences horaire, la qualité de vie des citoyennes et citoyens du canton de Neuchâtel se verra en outre améliorée. Le RER permettra également de meilleures correspondances avec l'ensemble de la Suisse ainsi qu'avec la France.

Le réseau ferroviaire neuchâtelois est vétuste, dépassé et saturé. La réalisation du RER est le seul moyen d'améliorer durablement la desserte pour l'ensemble des usagers du canton. Seul le RER neuchâtelois permettra de doubler les cadences horaire (en particulier pour le Val-de-Travers et la Béroche), en résolvant le problème du goulet de Vauseyon et en supprimant le rebroussement de Chambrelieu.

Avec le RER on pourra disposer dans plusieurs régions du canton de liaisons sans changement, soit par exemple entre la Béroche et Le Locle ou encore entre Le Locle et Val-de-Travers. Le Val-de-Ruz bénéficiera, quant à lui, d'une gare ferroviaire à Cernier desservie au quart d'heure en direction du Littoral et des Montagnes neuchâteloises, avec à la clé une réorganisation efficiente du réseau des bus.

La réalisation du RER impliquera certes un coût important, mais cette dépense est à notre portée. L'emprunt pourra être remboursé en 25 ans en y consacrant chaque année 1% du budget des collectivités publiques neuchâteloises.

La dépense liée au RER ne mettra donc nullement en péril les finances cantonales, ce d'autant que la modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel prévoit parallèlement à la mise en œuvre du RER l'équilibre budgétaire pour une période équivalente.

Ce projet constitue une occasion unique, puisque 352 millions provenant des CFF et de la Confédération, soit près de 40% de la dépense totale, seront octroyés au RER, à la condition toutefois que la décision de le construire soit prise cette année. En cas de rejet de ce projet, les CFF se contenteront d'adapter la ligne existante aux normes actuelles de sécurité. Il n'en résultera aucune amélioration pour la population du canton.

Le Conseil général étant convaincu de l'absolue nécessité pour l'ensemble du canton de la réalisation du RER, il estime que les autorités politiques de notre ville doivent tout mettre en œuvre pour faire aboutir ce projet.

Le Conseil général demande à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de notre commune et du canton de voter oui au RER le 23 septembre 2012 ».

Discussion

Neuchâtel, le 28 août 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Pascal Sandoz

Le chancelier,

Rémy Voirol